



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-164
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 28

Étaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Chantal GUIONNET, Messieurs Guillaume SANTOS – Jean-François LAZIOSI étaient excusés et avaient donné procuration. Monsieur Jean-Christophe TRAPPY était absent.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – Période 2026/2027

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la Commune de Carry-le-Rouet de solliciter le Conseil Départemental, afin de financer les projets d'investissement de la Commune.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 3 239 183 €HT, selon un échéancier allant de l'année 2026 à l'année 2027, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2026, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1 435 075 € HT, réparti de la façon suivante :

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Création de la cour écologique

Pour cette première tranche le plan de financement serait le suivant :

Contrat Départemental pour la Transition Ecologique - Tranche 2026							
Projet	Dépenses subventionnables (HT)	Subventions proposées		Financements sollicités auprès d'autres partenaires		Autofinancement t communal	
	Montant Tranche 2026	Montant Tranche 2026	Taux	Partenaires	Montant Tranche 2026	Montant Tranche 2026	Taux
Sobriété énergétique et aménagement durable du groupe scolaire Simone Thoulouze (coût global 2026/2027 : 3 239 183 € HT)							
- Rénovation énergétique des bâtiments	1 000 000 €	462 440 €	46%	Région	202 261 €	328 039 €	23%
				Etat / Fonds vert	224 653 €		
- Création d'une cour écologique	435 075 €	42 782 €	10%	Agence de l'eau	174 900 €		
Total	1 435 075 €	505 222 €	35%		601 814 €		

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2026-2027 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 3 239 183 € HT,

SOLLICITE la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 41 %, soit un montant global de 1 339 514 € HT pour les années 2026-2027,

APPROUVE le plan de financement de la tranche 2026 tel que figurant dans le tableau ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 505 222 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER